

Forêts publiques : une rentrée 2020 sous le signe du plan de relance et du changement climatique



Dépérisséments et reboisement en forêt de Montmorency (Val-d'Oise) ©ONF

SOMMAIRE

- 1. LES FORÊTS À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 2. PLAN DE RELANCE : 200 M€ POUR LA FORET FRANCAISE**
- 3. LES FORESTIERS PREPARENT L'AVENIR DES FORETS PUBLIQUES**
- 4. FEUX DE FORET, LE RISQUE S'ÉTEND**
- 5. L'ÉQUILIBRE FORET-GRANDS ANIMAUX, UN DEFI IMPORTANT FACE A LA MENACE CLIMATIQUE**
- 6. L'UTILISATION DU BOIS : UNE RÉPONSE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 7. LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY ATTAQUÉE PAR UNE MALADIE**

ANNEXE

LES CHIFFRES CLES

1. LES FORÊTS A L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2019, 220.000 hectares (soit environ 20 fois la superficie de Paris) de forêts publiques en France subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit. En cause : l'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires.

ETAT DES LIEUX

DES ATTAQUES SANITAIRES CROISSANTES

Scolytes, chenilles processionnaires, encre... De nombreuses épidémies menacent les essences forestières. Il est urgent d'agir. Malgré les incertitudes sur les choix à opérer, le pire serait de laisser faire. Dans le cadre de la rédaction de son futur plan stratégique, l'ONF vient de travailler sur une nouvelle stratégie de gestion qui trace les contours de la sylviculture de demain.

DE NOMBREUSES ESSENCES TOUCHÉES

Epicéas, sapins pectinés, hêtres, châtaigniers... Les arbres sont en état de stress hydrique. Autrement dit, ils souffrent d'une pénurie d'eau. En cause : les années 2018, 2019 et 2020 marquées par une sécheresse exceptionnelle et particulièrement longue. Cette sécheresse critique a ensuite été aggravée par des températures anormalement élevées. Depuis plusieurs mois, l'état sanitaire des forêts françaises se dégrade et un phénomène de mortalité de plusieurs essences s'accroît dans des proportions jamais connues. Face aux sécheresses successives et à la hausse des températures, les arbres ne réagissent pas tous de la même manière. Les essences forestières les plus durement touchées subissent généralement une altération de leur couverture végétale (jaunissements, rougissements et pertes de feuilles, branches mortes dans les houppiers), réaction symptomatique des arbres aux changements climatiques.



Dépérissements liés à la sécheresse - ©E. Chicois / ONF

Les chenilles processionnaires envahissent les forêts des Vosges

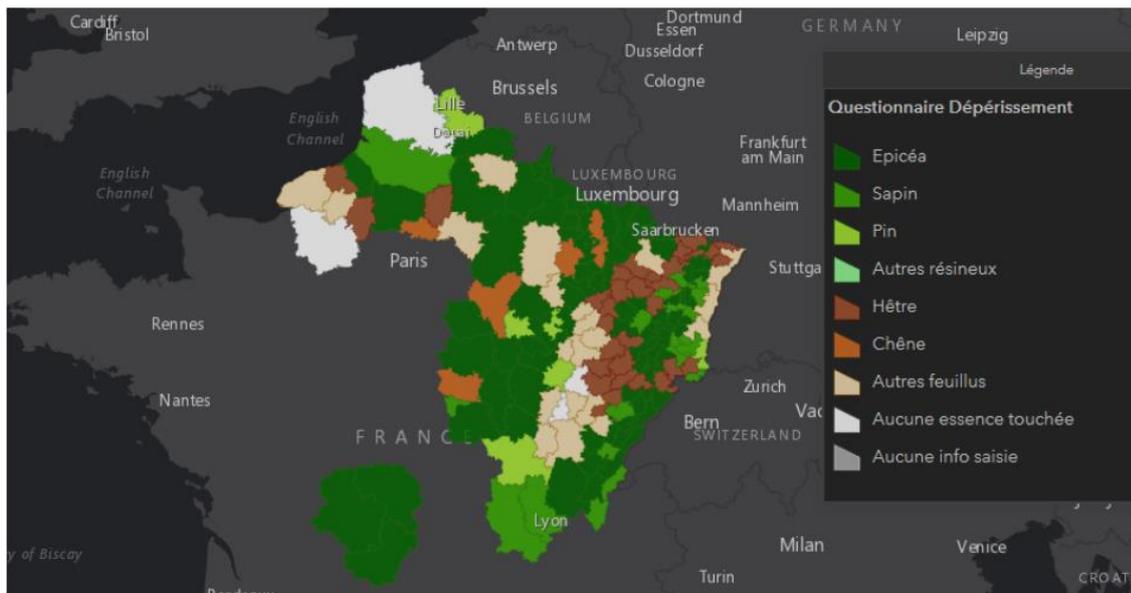
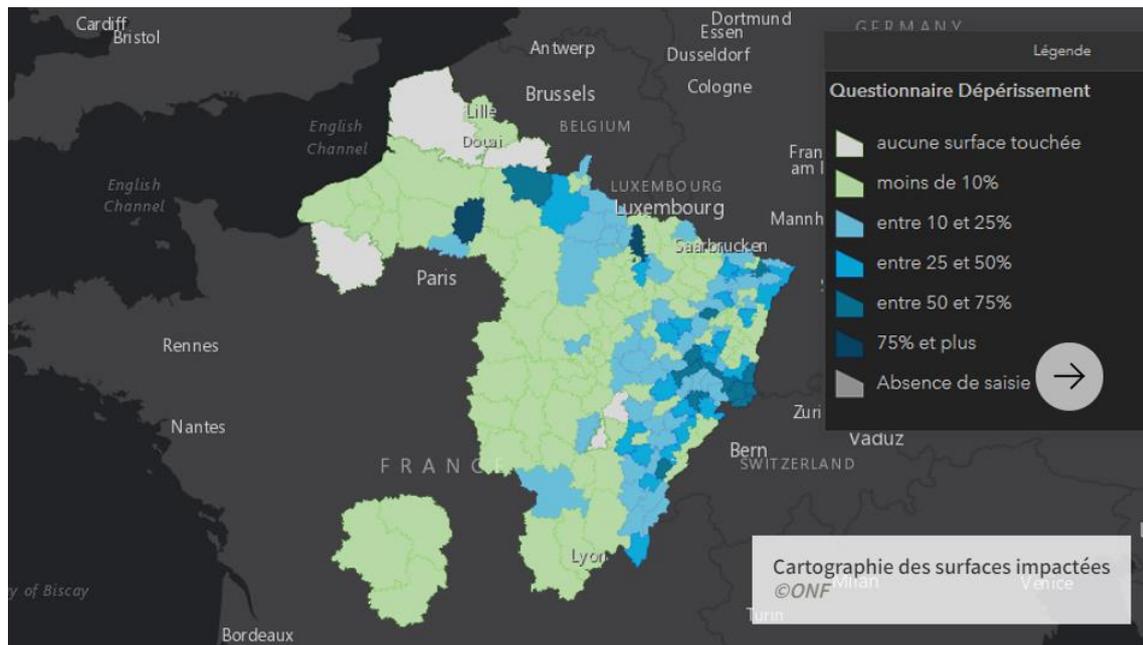


Dans la moitié nord de la France, et notamment en région Grand Est, la chenille processionnaire du chêne revient par cycles et pics endémiques plus rapprochés que par le passé. Ces deux dernières décennies, l'absence de grands froids hivernaux, nécessaires pour tuer une partie des œufs des chenilles avant qu'ils n'éclosent, est très pénalisante.

Les poils urticants et microscopiques de ces chenilles peuvent également être à l'origine de problèmes de santé humaine : démangeaisons, troubles respiratoires, œdèmes, allergies... L'intensité du phénomène peut ainsi nécessiter la mise en place de mesures spécifiques comme le report de travaux en forêt pour protéger les forestiers, ou l'interdiction pour les promeneurs d'accéder à certaines zones dans lesquelles la prolifération des chenilles est importante, entre début mai et fin juillet. Selon le Département de la santé des forêts, le cycle de présence de la chenille est estimé entre 3 et 7 ans.

Pour en savoir plus <https://youtu.be/9dsM5zilqTY>

Cartes des conséquences de la sécheresse : le quart nord-est de la France est particulièrement touché.



Cartographie des essences touchées par les dépérissements - ©ONF

500.000

hectares de forêts publiques devraient voir leur « faciès actuel » se modifier

Le réchauffement climatique est dix fois plus rapide que la migration naturelle des essences forestières. Dans les 50 prochaines années, on estime que 60% des territoires occupés aujourd'hui par les grandes essences forestières (Chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre) sortiront des limites climatiques acceptables par ces essences majeures.

2. PLAN DE RELANCE : 200 M€ POUR LA FORÊT FRANÇAISE

Dans le cadre du plan de relance, le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, Julien Denormandie a annoncé un grand plan de reboisement des forêts françaises. Cette mesure s'accompagnera d'un fonds bois, d'un renforcement des dispositifs de soutien aux filières bois et filières graines et plants et du développement de la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser permettant de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques.

Ce plan dont l'objectif est de faire face aux aléas du changement climatique financera « l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers afin de favoriser leur adaptation au changement climatique ».

Véritable puits de carbone, les forêts françaises ont été fragilisées par les sécheresses et les attaques de scolytes dans certaines régions. Sur les 200 M€, 150 M€ seront dédiés au reboisement, représentant 45 000 hectares et environ 50 millions d'arbres permettant de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires chaque année. Cette mesure permettra de régénérer les forêts existantes et de reconstituer celles qui ont déperissé notamment en Grand Est et en Bourgogne- Franche-Comté.

Avec ce plan, des emplois en milieu rural (entreprises de travaux forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, transporteurs de bois, pépinières forestières, scieries, énergie, bois construction...) seront pérennisés. La confirmation du rôle de la forêt et du bois dans le défi du changement climatique devrait permettre d'augmenter l'attractivité des métiers de la forêt.

L'ONF AUX CÔTES DES ÉLUS DES COMMUNES FORESTIÈRES

En France, une commune sur trois possède une ou plusieurs forêts. Le changement climatique et son évolution, extrêmement rapide, sont une forte source d'inquiétude pour les élus. Pour faire face à ces bouleversements, les forestiers de l'ONF seront à leurs côtés pour les accompagner dans le cadre du plan de relance et leur apporter le soutien nécessaire pour garantir la résilience et l'avenir des forêts des collectivités.

DANS LES MOIS A VENIR

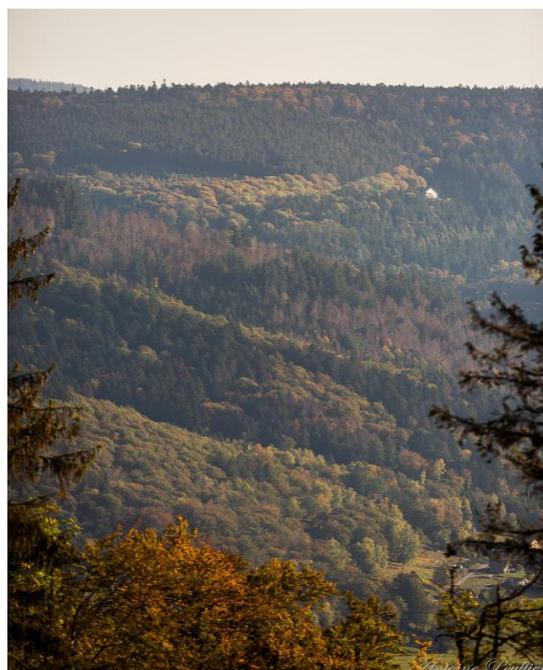
10.000

hectares de forêts domaniales à reconstituer
en France métropolitaine

Pour ces futurs travaux de reconstitution, l'ONF va accompagner la transition vers des forêts plus résilientes, mieux adaptées au climat futur. La diversification à tous les niveaux sera de mise : diversification des essences (des peuplements mélangés plutôt que monospécifiques), diversité des modes d'intervention (plantations, régénération naturelle, libre évolution).

Le brassage génétique sera favorisé :

- des arbres issus de plantations permettront d'introduire des essences plus méridionales (cèdre de l'Atlas, chêne pubescent, chêne de Hongrie, érable de Montpellier, sapin de Céphalonie...).
- des arbres issus de la régénération naturelle avec les essences déjà en place.
Attention aux effets visuels : si les grands arbres ont été coupés en plusieurs étapes progressives, il faut bien regarder le sol. Les semis, véritable forêt « miniature », constituent le passage de témoin entre deux générations de forêts.



Peuplements d'épicéas déperissants en raison de la présence invasive de scolytes - ©A Peultier / ONF

3. LES FORESTIERS PREPARENT L'AVENIR DES FORÊTS PUBLIQUES

Face à l'ampleur inédite de cette situation, les forestiers de l'ONF concentrent leurs efforts pour faire évoluer la stratégie forestière dans les forêts publiques. Gestion durable, forêt mosaïque, diversité et recherche de solutions fondées sur la nature sont les maîtres mots de cette nouvelle stratégie.

ALLER VERS UNE FORÊT MOSAÏQUE

Pour l'ONF, réussir l'adaptation des forêts au changement climatique passe par l'introduction d'un nouveau concept de sylviculture fondé sur le principe de "forêt mosaïque". L'objectif : renforcer la diversification des essences, mais aussi adapter les modalités du renouvellement dans l'espace forestier.

« L'idée est d'avoir des petites unités en renouvellement constituées de régénération naturelle et de plantations de différentes essences testées et jugées prometteuses. Ces zones de régénération de la forêt seront au cœur d'une parcelle d'arbres adultes et en interaction avec des secteurs maintenus en pleine naturalité, c'est-à-dire en libre évolution. »

Régine Touffait, secrétaire générale de la Direction forêts et risques naturels (DFRN) à l'ONF

ETABLIR UN PACTE SUR LA FORET AVEC LA SOCIETE

Les changements de pratiques sont importants. Si la **vision de long terme** reste essentielle, avec des plans de gestion établis pour une durée de l'ordre de 15 à 20 ans à l'échelle de chaque forêt gérée, **des suivis et diagnostics** devront également être très régulièrement menés pour vérifier et réorienter si nécessaire les choix opérés. Parce qu'elle est plus complexe, cette gestion forestière appelle aussi des moyens conséquents, ainsi que **le rétablissement de l'équilibre forêt-grands animaux** (cf. point 5).

DOUBLE CERTIFICATION DE GESTION DURABLE

Afin de répondre à la demande de garantie de durabilité de la production de bois, l'ONF est engagé dans la certification PEFC : 100% des forêts domaniales sont certifiées PEFC

En complément, il développe la certification FSC pour répondre à des demandes formalisées de ses clients. En 2018, les forêts domaniales d'Eawy et Arques (Seine-Maritime) ont été certifiées FSC pour une surface totale de 7 880 ha. Et depuis août dernier, les forêts domaniales des Prieurés (Allier) et de Larfeuil (Corrèze) sont également certifiées pour respectivement 5 200 ha et 780 ha.

ENGAGER UN DIALOGUE ET UN PARTENARIAT PLUS FORT AVEC LA SOCIETE

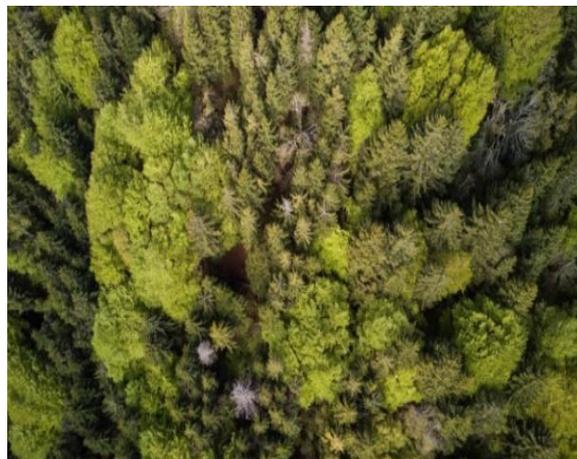
Il s'agit d'expliquer les choix de gestion, échanger et mieux partager les stratégies engagées. Les citoyens sont de plus en plus intéressés par les forêts et désireux de s'impliquer. L'ONF est à l'écoute de ces attentes et envisage, là aussi avec des moyens adaptés, des espaces d'animation et de médiation. Les bonnes pratiques de concertation actuellement menées au sein des 14 forêts d'Exception® pourraient notamment servir d'exemple et être étendues à d'autres massifs.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

EN BREF

Le label Forêt d'Exception® distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois exceptionnels.

A ce jour, 14 forêts domaniales sont labellisées Forêt d'Exception®. Ce réseau de référence regroupe des forestiers, des élus et acteurs institutionnels locaux, des associations et des entreprises.



4. FEUX DE FORET, LE RISQUE S'ETEND

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan global de l'été 2020, une nette tendance se dégage et vient confirmer les dernières analyses des spécialistes : les feux de forêt ne se cantonnent plus à la zone méditerranéenne et s'étendent vers le nord. Par exemple : à Vienne-en-Val, près d'Orléans, 250 hectares de friches et de forêt ont brûlé cet été. Près de 5 hectares de forêts ont aussi brûlé en forêt de Fontainebleau en août.

Chaque année, entre 3.000 et 4.000 feux embrasent les forêts, et la fin du mois d'août a été particulièrement sévère. Quelques incendies ont déjà marqué les esprits : environ 1.000 hectares sont partis en fumée à Martigues (Bouches-du-Rhône), 100 hectares à Anglet (Nouvelle-Aquitaine) ou encore 300 à Le Tuzan (Gironde).

Le printemps pluvieux et tardif a permis de retarder les grands feux de forêt. Mais depuis la fin juillet, la France est très touchée en raison de la sécheresse qui augmente considérablement les départs de feu.

"C'est significatif et hors des zones habituelles d'incendie. Ce phénomène va s'accroître en raison des effets du changement climatique et il nous faudra plus que jamais être mobilisés pour pouvoir répondre à l'ampleur du phénomène. »

Yvon Duché, responsable technique national incendies de forêts à l'ONF

EN 2020, L'ONF A DEPLOYÉ UN RESEAU DE REFERENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le réseau des référents DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) de l'ONF se déploie dorénavant sur tout le territoire. En juin dernier, des formations au risque incendie ont été dispensées dans des territoires jusqu'à présent peu concernés par le risque incendie. À cette occasion, des fiches réflexes, permettant d'évaluer les mesures à mettre en place au plus près du terrain en les adaptant le mieux possible au niveau prévisible de danger d'incendie, ont été diffusées et commentées aux référents. Le développement de ces formations est une évolution majeure et structurante dans la prise en compte des évolutions climatiques par l'ONF.

« Ces formations ont fait l'objet d'échanges nourris qui ont bien mis en évidence de fortes attentes des collègues de terrain, de plus en plus souvent confrontés à la problématique des incendies de forêt et des formations végétales mitoyennes qui peuvent les menacer ; elles ne constituent qu'une première étape pour une meilleure prise en compte de ce risque dans la gestion des forêts publiques. », témoigne Yvon Duché.



Feux de forêt à Martigues en 2020 - ©Yvon Duché / ONF

Chaque année, entre
**3.000 et
4.000 feux**
embrasent les forêts métropolitaines

5. L'ÉQUILIBRE FORÊT-GRANDS ANIMAUX, UN DÉFI IMPORTANT FACE À LA MENACE CLIMATIQUE

Une population trop importante des grands animaux en forêt met en péril les efforts de reconstruction des forêts publiques, fragilisées par les crises sanitaires et le changement climatique. Dans ce contexte, retrouver un équilibre est aujourd'hui un enjeu fondamental pour les forestiers de l'ONF et ses partenaires.

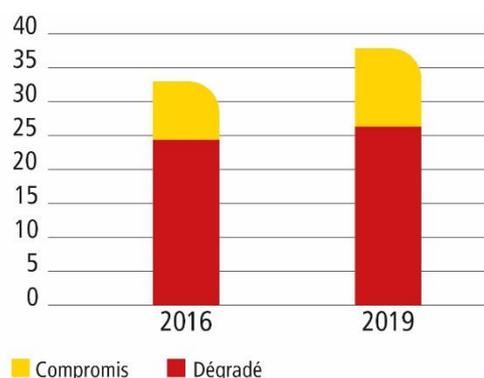
Aujourd'hui près de 40% des forêts domaniales ne se régénèrent plus correctement en raison d'une population trop importante de cerfs et de sangliers. En consommant en quantité importante les jeunes arbres, le grand gibier nuit notamment à la croissance des peuplements forestiers.

Il est impératif d'adopter une vision globale, en partenariat avec les chasseurs, pour parvenir à résoudre le problème de surpopulation des grands animaux en forêt. En l'absence de prédateurs naturels, la chasse encadrée par l'ONF en forêt publique est indispensable à l'équilibre et à la bonne santé des écosystèmes forestiers. Chaque année, la gestion liée à la surabondance des grands animaux en forêt coûte environ 15 millions d'euros supplémentaires à l'ONF (montant qui inclut les plantations et la protection des semis et jeunes plants).



Ce phénomène nuit aussi à la faune sauvage en forêt, par exemple dans les Pyrénées où le Grand Tétrás, espèce menacée, est mis en danger par la surpopulation des cervidés. En consommant les myrtilles, les rhododendrons et la végétation herbacée et arbustive, ils privent l'oiseau de son alimentation de base et de son habitat naturel.

% SURFACE D'ÉQUILIBRE FORÊT-GRANDS ANIMAUX NON SATISFAISANTE

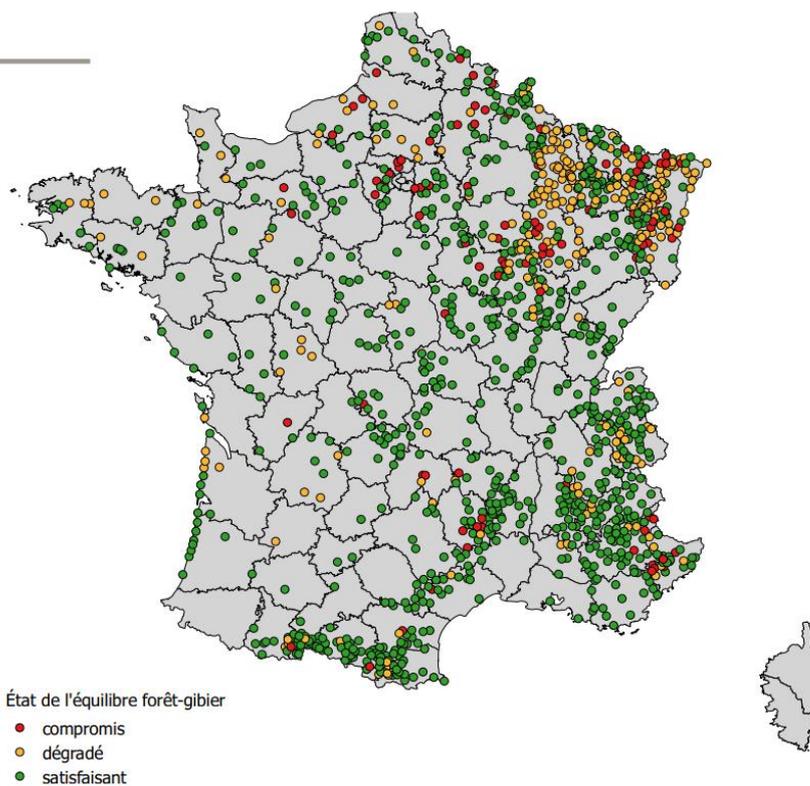


EN FRANCE, 1/3

des surfaces des forêts domaniales appartenant à l'Etat sont en situation de déséquilibre à cause d'une surpopulation de grands animaux (cerfs, chevreuils, sangliers)

DONNÉES

DISTRIBUTION DES FORÊTS
DOMANIALES SELON L'ÉTAT
DE L'ÉQUILIBRE FORÊT GIBIER
(SOURCES : ONF, 2015)



BILAN Patrimonial des Forêts Domaniales - 2015 193



Une vraie dynamique végétale dans la partie clôturée (à gauche) et un simple tapis de feuilles mortes dans la partie accessible aux grands animaux. - ©ONF

6. L'UTILISATION DU BOIS : UNE RÉPONSE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dernier rapport du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), publié en août 2019, alerte sur les effets du changement climatique sur les sols. Parmi les solutions envisagées : une nécessaire gestion durable des forêts pour permettre à ces forêts, ainsi qu'aux arbres récoltés pour la filière bois, de jouer pleinement leur rôle dans la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

AMOINDRIR LES IMPACTS NEGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Jusqu'à sa maturité, un arbre capte et capture du CO₂, participant ainsi à la réduction de la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Mais ce n'est pas là le seul atout. Une fois récoltés, les arbres continuent de jouer leur rôle de "stockage de carbone" sur le long terme et peuvent être substitués à des matériaux plus énergivores, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs.

Parmi les autres enjeux essentiels pointés par les scientifiques : la conservation et la préservation des prairies, des zones humides côtières et des tourbières (dont la capacité de stockage de carbone s'étend sur des siècles) afin d'amoindrir les impacts négatifs du changement climatique.



DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le bois est un matériau écologique et renouvelable avec lequel rien ne se perd, tout se transforme. Son utilisation en cascade, de la construction au bois énergie permet de cumuler les effets de substitution et donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les 3 S de la forêt

Séquestration :

Par le mécanisme de la photosynthèse, la forêt capte le CO₂ de l'atmosphère.

Stockage :

Lors de l'exploitation des arbres, une partie du carbone reste stockée dans les produits bois utilisés.

Substitution :

L'utilisation du bois-construction et du bois-énergie permet d'éviter le recours à d'autres matériaux plus énergivores en énergies fossiles.

313 millions de tonnes de CO₂

sont stockées en France grâce à l'utilisation des produits bois (charpente, menuiseries, parquets...)



Un arbre de

5 m³



peut absorber

5
TONNES
de CO₂

=



5
VOLS
aller-retour entre
Paris et New-York

7. LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY ATTAQUÉE PAR UNE MALADIE

LES CHATAIGNIERS SOUFFRENT DE LA MALADIE DE L'ENCRE

La forêt domaniale de Montmorency, située à quelques dizaines de kilomètres de Paris, a la particularité, d'être constituée à 70 % de châtaigniers (environ 1400 hectares).

Si des signes de dégradation des châtaigniers sont apparus lors de l'été 2015, c'est bien en 2016 avec un printemps pluvieux et un été sec que la problématique s'est complètement révélée. Dans une telle situation, l'ONF, en tant que gestionnaire, a eu besoin, au-delà de la connaissance technique du sujet, d'éléments chiffrés d'évolution de la problématique pour prendre ses décisions. C'est pourquoi a été noué un partenariat avec le Département de la Santé des Forêts et les pathologistes forestiers de l'INRAE dès le début des événements.

LA MALADIE DE L'ENCRE

Il s'agit d'un pathogène appelé *Phytophthora* qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

Elle a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème} siècle.

Puis elle est restée « silencieuse » pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique.

On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux et aux printemps pluvieux, favorables à la prolifération de ce pathogène qui se propage plus facilement dans l'eau.

Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du nord-ouest de la France.

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement à ce jour pour lutter contre cette maladie.

L'ONF PROGRAMME DES COUPES SANITAIRES DANS LES PARCELLES OU LES ARBRES SONT MALADES

L'évolution du dépérissement des châtaigniers est rapide. Gestionnaire de la forêt, l'ONF peut être amené à procéder à des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes totales.

Après les coupes une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation d'essences mélangées, mieux adaptées au sol et tolérantes au pathogène. Elle sera à dominante feuillue, chênes sessiles accompagnés de merisiers, sorbiers...



Après la plantation, les jeunes plants seront protégés de la dent du gibier.



LA TELEDETECTION, OUTIL DE CARTOGRAPHIE DES DOMMAGES

La cartographie des arbres atteints et leur évolution est un élément important dans la priorisation des actions. La cartographie des dépérissements a ainsi été réalisée par télédétection. Des observations terrain ont été effectuées en forêt de mai à juillet 2019.

Quatre classes ont pu être discriminées de façon satisfaisante : (1) : peuplement sain ou peu dépérissant (moins de 50% d'arbres dépérissants) (2) : peuplement dépérissant (au moins 50% d'arbres dépérissants et moins de 90% d'arbres très dépérissants) ; (3) : peuplement mort ou moribond (plus de 90% d'arbres très dépérissants) et (4) : coupe totale.

D'un point de vue méthodologique, les premiers résultats ouvrent des perspectives. La même méthode a été reproduite sur l'ensemble des châtaigneraies d'Ile de France et d'Oise. Les résultats en cours de réalisation, permettront de qualifier l'état sanitaire de l'essence à l'échelle de la région. Au-delà de l'appui conséquent pour les forestiers dans la priorisation de leurs actions de terrain en situation de crise, cette vision inédite de l'état sanitaire d'une essence importante d'Ile de France dans un contexte de forêts périurbaines offrira aux différents décideurs des éléments clés dans la prise de décision.



Source - DSF/ministère de l'Agriculture

ANNEXE

LES CHIFFRES CLES



L'ONF EN CHIFFRES



DES FORÊTS PUBLIQUES GÉRÉES DURABLEMENT

Forêts domaniales et forêts communales, une ambition commune : garantir le renouvellement des forêts publiques et répondre aux besoins de la société grâce à la production de bois, à la protection de la biodiversité et à l'accueil de tous les publics.

25%
de la forêt française

11 millions
d'hectares
Forêt publique
française

4,6
> métropole
6,1
> Outre-mer



1,7 million
d'hectares
de forêts domaniales
en métropole

1 document de
gestion durable :
l'aménagement
forestier
établi pour chaque forêt
publique sur 20 ans.

2,9 millions
d'hectares
de forêts communales
en métropole

30%
de la forêt publique
situés en zone
Natura 2000

Régime
forestier

1 300
forêts domaniales

15 000
forêts de collectivités

100%
de certifications
PEFC dans les
forêts domaniales



1 gestionnaire
unique
L'ONF, établissement
public placé sous la
tutelle du ministère
de l'Agriculture et du
ministère chargé de
l'Environnement.

Chaque
année

15
millions
de m³
mis en vente

Un volume
stable depuis
15
ans

L'ONF EN CHIFFRES



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

Protéger la richesse écologique des forêts et lutter contre le changement climatique : une exigence quotidienne pour les équipes de l'Office.

1 politique
environnementale

> 5
axes

la biodiversité
l'eau
le sol
le paysage
l'éco responsabilité



230
forestiers naturalistes



6 réseaux



• Avifaune



• Entomologie



• Habitats-flore



• Herpétofaune



• Mammifères



• Mycologie

Le saviez-vous?



35%
de la biodiversité
forestière sont hébergés
par les arbres morts



Zéro
glyphosate ✨
utilisé en forêt publique



25 millions
investis chaque année
pour la biodiversité
forestière



40%
de la forêt domaniale
située en zone
Natura 2000



Plus de
400 000
données collectées
chaque année



254
réserves biologiques

7%
de la forêt domaniale est
concernée par un statut
de protection forte
(parc national, réserve
naturelle, arrêté de
protection de biotope,
réserve biologique)

La forêt et le carbone

Carbone et transition écologique

Avec l'accélération du changement climatique et ses impacts sur les forêts qui sont aujourd'hui bien visibles, les entreprises veulent agir concrètement en neutralisant notamment leur empreinte carbone.

Un nouveau dispositif : le Label Bas Carbone

Ces entreprises peuvent aujourd'hui acheter des crédits carbone à l'étranger ou, depuis 2018, s'investir dans des projets sur le territoire national au travers du dispositif national Label Bas Carbone (LBC).

Les crédits carbone s'achètent sur le marché international, via par exemple ONF international qui détient cette année 260 000 tonnes de crédits certifiés.

Quant au dispositif Label Bas Carbone (LBC), il offre un cadre sécurisé et piloté par l'État, avec des méthodologies forestières validées par des

experts permettant de quantifier et certifier les projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone ayant lieu sur le territoire français, et de les valoriser économiquement.

Les projets sont labellisés par l'État (ministère de la Transition écologique). Ils peuvent concerner des plantations sur des terrains non boisés ou des reconstitutions post crise sanitaire ou incendie. Le porteur de projet (ONF par exemple) s'accorde avec un financeur qui peut être une entreprise pour prendre en charge tout ou partie des coûts liés à la mise en œuvre de ce projet. En échange, l'entreprise devient propriétaire des crédits carbone qui sont générés 5 ans après la plantation. La génération de ces crédits se fait après une opération de vérification réalisée par un tiers.

